

BPJEPS

ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE ET CULTURELLE (ASEC)

DIPLÔME



Titre de la formation et références

Intitulé	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Spécialité « Animateur » - Mention « Animation socio-éducative ou culturelle »		
Enregistrement	RNCP 39926	Date d'échéance	29/11/2029
Certificateur	MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES		
Niveau de formation	4 - Savoirs factuels et théoriques (niveau BAC)		
Code CertifInfo	117943	Code NSF	335- Animation culturelle, sportive et de loisirs 335t- Animation touristique et culturelle
Formacode(s)	15436 - Education sportive 44067- Animation socioculturelle	Code(s) ROME	G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques
Texte(s) de référence	<ul style="list-style-type: none">• Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport• Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animation socio-éducative ou culturelle » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur » et ses modificatifs		



Public visé

Profil : Homme ou femme, ayant le goût pour les activités socioculturelles variées (jeux d'expression, jeux sportifs récréatifs, activités scientifiques, ...) et souhaitant devenir animateur dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est appréciée et nécessaire. Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement des activités à destination de tous les publics : enfants, adultes, seniors.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Au besoin, un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap peut être complété et renvoyé à la DRAJES.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :
<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>



Prérequis

Il s'agit des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) définies par l'arrêté du diplôme.

Le(la) candidat(e) doit :

- Être titulaire a minima du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent en cours de validité et, le cas échéant, le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures



Dispenses et équivalences

Les dispenses et équivalences sont définies dans les textes de références (voir section « Titre de la formation et références ») et mises à jour régulièrement. Elles sont également consultables sur la fiche [RNCP 39926](#)

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ de l'animation et/ou du sport (BPJEPS, CC « direction d'un accueil collectif de mineurs », CPJEPS, CQP, BAFD), vous disposez peut-être d'une dispense de vérification des EPEF et/ ou obtenez de droit un (des) bloc(s) de compétences correspondant(s) du BPJEPS ASEC.

Pour plus d'informations, contactez-nous.



Objectifs de la formation

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation

Deux blocs de compétences transversaux aux BPJEPS :

- ✓ BC1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (RNCP39926BC01)
- ✓ BC2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation (RNCP39926BC02)

Deux blocs de compétences spécifiques à la mention « Animation socio-éducative ou culturelle » :

- ✓ BC3 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure (RNCP39926BC03)
- ✓ BC4 - Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (RNCP39926BC04)

2/ Suites de parcours et débouchés

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs (trices).

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Le BPJEPS animateur peut notamment accéder à des emplois où il pourra conduire des animations de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents ou des animations d'activités culturelles ou ludiques.

Le BPJEPS animateur répond aux exigences relatives aux fonctions d'animation en séjours de vacances et en accueils de loisirs, du code de l'action sociale et des familles.

Il peut continuer à se former dans cette voie sur le diplôme de niveau supérieur : le DEJEPS Spécialité « ASEC », mention « coordination de projet »



Processus de certification

Modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance : La certification est délivrée par le certificateur dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Modalités d'évaluation du BC1 :

- **Rendu** d'un document écrit selon les modalités définies et décrivant d'une expérience de conception, mise en œuvre et réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique,
- **Entretien** de 50 minutes maximum dont une présentation orale du candidat à partir de la production rendue, suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Modalités d'évaluation du BC2 :

- **Rendu** d'un document écrit selon les modalités définies et présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet mis en œuvre au sein de la structure d'alternance,
- **Entretien** de 25 minutes maximum dont une présentation orale illustrée par le candidat, suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Modalités d'évaluation du BC3 :

- **Rendu** d'un document écrit personnel selon les modalités définies, présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique et composée *a minima* de 6 séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales.
- **Mise en situation professionnelle** : Conduite d'une séance d'activités culturelles, éducatives ou sociales, issue du document
- **Entretien** de 45 min maximum dont une analyse du candidat (15 min maxi), suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Modalités d'évaluation du BC4 :

- **Rendu** d'un document écrit personnel selon les modalités définies, portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique
- **Entretien** de 25 minutes maximum dont une présentation orale par le candidat (10 min maxi), suivie d'un échange avec les évaluateurs.

2 FORMATION



Conditions d'accès et délais

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT : <https://www.imsat.co/contact-imsat/>
- Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés : Cf. Annexe 1
- Avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Disposer d'un financement : voir section correspondante
- Satisfaire aux prérequis et aux tests propres à l'organisme de formation
(*sous réserve d'habilitation par la DRAJES*) :

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Évaluateurs
Test(s) propre(s) à l'IMSAT (Non éliminatoires) Durée : 1 jour	<ul style="list-style-type: none"> • Tests écrits Questions ouvertes + cas pratique + QCM Critères d'évaluation : sur le fond : originalité, idées proposées, argumentation, validité des réponses, score QCM ; sur la forme : orthographe / grammaire/ syntaxe Durée : 3h30 	Formateurs IMSAT
	<ul style="list-style-type: none"> • Oral collectif 2 oraux collectifs selon les modalités définies par l'IMSAT Critères d'évaluation : comportement vis-à-vis du groupe, capacité à s'exprimer, etc. Durée : 1h30 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de motivation Critères d'évaluation : capacité à s'exprimer à l'oral, savoir expliciter son projet professionnel, motivation (CV + lettre de motivation), capacité à répondre aux questions posées, attitude/ posture Durée : 20 min 	

Après étude de la validité des conditions d'accès, le candidat reçoit une notification d'admission ou de non-admission au plus tard 7 jours avant le début de la formation.



Contenus de la formation

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

- Notions socle de l'éducation populaire
- Connaissance du territoire (diagnostic, acteurs sociaux et institutionnels, etc.)
- Mise en sécurité (éthique et déontologie, risques, cadre légal, réglementaire et administratif, etc.)
- Caractéristiques du public (besoins, caractéristiques physiques et affectives, adaptation au public, etc.)
- Elaboration d'un projet d'activité
- Méthodologie de projet d'animation (analyse, conception, mise en œuvre et évaluation)

- Les différents courants, démarches et méthodes pédagogiques
- Sensibilisation au développement durable, harcèlement, etc.
- Développement personnel et professionnel
- Utilisation des outils de bureautique et de design numérique
- Sensibilisation à l'utilisation de l'IA dans l'animation
- Animations :
 - Activités scientifiques et techniques (expériences, corps humain, astronomie, etc.)
 - Activités culturelles (patrimoine, culture, métiers, traditions, etc.)
 - Activités d'expression (théâtres, mimes, danse, création de jeux, etc.)
 - Activités physiques de loisirs (activité de motricité, etc.)
 - Activités autres (activités numériques, jeux fil rouge, escape game, etc.)



Suivi et individualisation

Dès l'entrée en formation, une information et des évaluations de positionnement permettent de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long du cursus de formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire. Par défaut, le bénéficiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Pour chaque session de formation :

- Un responsable de formation est désigné pour suivre la session et organiser le suivi de l'alternance
- Des référents pédagogiques sont identifiés par famille d'activités et évaluent les acquisitions des apprenants tout au long de leur formation
- Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Au préalable, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point dédié à chaque bénéficiaire
- La satisfaction des bénéficiaires est régulièrement mesurée. Ces évaluations sont proposées à plusieurs reprises, en cours et en fin de cursus de formation.
- Le bénéficiaire est préparé à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)
- Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des bénéficiaires tout au long de leur cursus
- L'insertion professionnelle des sortants est mesurée : nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du ministère certificateur et du label qualité



Moyens et méthodes pédagogiques

1/ Lieu de la formation

	
Site de LA GARDE	Site de MARSEILLE
Campus de la grande Tourrache Av. François Arago – ZI Toulon Est 83130 La Garde	Marseille Foot Indoor 1 montée du commandant de Robien 13011 MARSEILLE

2/ Moyens pédagogiques

Equipements et matériels

- Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner
- Un espace dédié aux bénéficiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises
- 1 salle polyvalente (tir à l'arc/ table de ping pong, etc.)
- Infrastructures sportives diverses

Ressources pédagogiques

- Un compte Office 365 et la suite Office associée (Word, Excel, etc.) par apprenant
- Un espace dématérialisé TEAMS (application office 365) dédié à chaque session et mettant à disposition les ressources pédagogiques

3/ Méthodes pédagogiques et progressivité

Les cursus de formation que nous proposons s'effectuent en présentiel et proposent une alternance centre de formation/entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et des bénéficiaires et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

La formation s'appuie sur des méthodes actives et participatives, mêlant cours théoriques et pratiques à travers des mises en situation, des jeux de rôle, et des études de cas. Ces approches favorisent l'attention des apprenants, structurent la progression des compétences, et renforcent la dimension réflexive, essentielle dans l'exercice des compétences professionnelles.

La programmation pédagogique est organisée en quatre étapes progressives : elle commence par l'acquisition des savoirs fondamentaux, évolue vers une maîtrise autonome des compétences, et se termine par une consolidation des acquis et une préparation à l'insertion professionnelle, avec des contenus complémentaires spécifiques.

Pour répondre aux besoins individuels et collectifs, la pédagogie par objectifs est utilisée, avec une organisation modulaire permettant des travaux en groupe ou des approches individualisées. La progressivité des apprentissages se traduit par une montée en difficulté et en complexité, en s'appuyant sur les acquis issus des expériences en entreprise.

Par ailleurs, certains domaines considérés comme essentiels, tels que les techniques d'animation et les mises en situation avec des publics réels, sont abordés de manière linéaire avec une fréquence régulière, souvent hebdomadaire. Cette organisation est renforcée par des livrables à fournir à chaque étape et un coaching individualisé hebdomadaire pour accompagner au mieux la progression de chaque apprenant.

4/ Qualité des intervenants

Nos formateurs, internes et/ou externes, allient une vaste expérience en formation professionnelle à une pratique approfondie sur le terrain, des conditions essentielles pour garantir le succès de nos actions de formation. Leur qualification respecte les attendus réglementaires en termes de niveau de diplômes et d'expérience.

L'équipe pédagogique est présentée aux apprenants à chaque début de session.



La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- Un dispositif gratuit
 - d'accompagnement à la recherche de stage ou d'employeur, rdv sur <https://www.imsat.co/atelier-booste-ton-alternance/>
 - de préparation et d'accompagnement à l'orientation et aux sélections, rdv sur <https://www.imsat.co/parcourssat/>
- Un suivi et un accompagnement individualisé des bénéficiaires

VEUILLEZ TROUVER DANS LES ANNEXES CI-DESSOUS

- Annexe 1 : Les informations spécifiques de la session à venir (dates, durée, organisation, financement, coût, indicateurs de résultat des sessions précédentes, contacts)
- Annexe 2 : Le planning du/des parcours de la session à venir
- Annexe 3 : Le détail des tests le cas échéant (BPJEPS Equitation, Activités de la Forme et Voile)

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 1



SESSION 2026/2027



Organisation

Les différents parcours de formation proposés à l'IMSAT

Prévisionnels, sous réserve de modifications et d'habilitation par le certificateur

Parcours	Apprentissage LA GARDE	Apprentissage MARSEILLE
Nombre de bénéficiaires	8 à 20	8 à 20
Dates TESTS IMSAT	Les dates pour les sessions 2026-2027 (tests IMSAT, dates de rendu de dossier...) ne sont pas encore arrêtées. Elles seront communiquées aux candidats dès que le calendrier définitif sera établi	
Date limite rendu dossier		
Date de début - fin	Du 05/10/26 au 08/10/27	Du 05/10/26 au 08/10/27
Soit (durée)	12 mois	12 mois
Nb heures au total	1778 h	1778 h
Dont en OF IMSAT	609 h	609 h
Dont en ALTERNANCE	1169 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i>	1169 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i>
Interruption formation	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance
Planning	Cf. annexe 2	Cf. annexe 2
Organisation de la formation et de l'alternance	<ul style="list-style-type: none"> • En formation 2 jours par semaine • Alternance distribuée à raison de 21 h / semaine en dehors du temps de formation • Alternance massée à raison de 35h pendant les vacances scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • En formation 2 jours par semaine • Alternance distribuée à raison de 21 h / semaine en dehors du temps de formation • Alternance massée à raison de 35h pendant les vacances scolaires
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation • CPF / CPF TRANSITION • Financement personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation • CPF / CPF TRANSITION • Financement personnel



Coût

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

Moyens de financement possibles		Coût pour le bénéficiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
France Travail	OUI	GRATUIT * <i>* Si prise en charge totale. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel ou via le CPF</i>
Région SUD et cofinancement UE	NON	/
CPF	OUI	EN FONCTION DU MONTANT DISPONIBLE * (reste à charge possible) <i>* Consulter le montant de votre CPF sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/</i>
Financement personnel	OUI	4872 € * <i>* Tarif maximal modulable selon le volume horaire du parcours individuel de formation pour le parcours Apprentissage 1</i>



Indicateurs de résultat

Indicateur Session N/N+1	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Nombres d'entrants Session(s) N-2/N-1	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	*
Taux de satisfaction Session(s) N-2/N-1	Issue du questionnaire de fin de formation – % de bénéficiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	*
Taux de réussite Session(s) N-2/N-1	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	*
Taux d'abandon	Nb abandons / nb de bénéficiaires entrants	*

Indicateur Session N/N+1	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et pourcentage
Session(s) N-2/N-1		
Taux de poursuite d'étude Session(s) N-3/N-2	A + 6 mois, nb de bénéficiaires en poursuite d'étude / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	*
Taux global d'insertion professionnelle Session(s) N-3/N-2	A + 6 mois, nb de bénéficiaires en emploi / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	*
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) N-3/N-2	A + 6 mois, nb de bénéficiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	*
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) N-2/N-1	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	*

*La première session du BPJEPS ASEC s'étant déroulée en 2025, les premiers chiffres ne seront disponibles qu'à partir de l'année N+1.

Renseignements complémentaires et contacts

Vous souhaitez...



...Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site



... Être **accompagné.e** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**



...Vous **préparer aux tests** de sélection et à la **formation**



... Recevoir un **dossier d'inscription**



... Nous poser une **question**

Consultez www.imsat.co ou écrivez/appelez nous !

Contact(s) :

- Service recrutement – Antonin DENEIRE - 06 66 20 89 59
- Accueil IMSAT - contact@imsat.fr – 04 94 75 24 15

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 2

Planning de parcours sur demande aux coordonnées précisées ci-dessus



PLANNINGS SESSIONS 2026/2027